



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



PREFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Contrat de plan
Etat-Région



Bilan du Pacte breton d'investissement dans les compétences 2019-2022 : davantage de publics fragiles formés

Conclu entre l'État et la Région, le Pacte breton d'investissement dans les compétences, mis en œuvre depuis 2019, se poursuivra jusque fin 2023.

Il a fait l'objet d'adaptations par voie d'avenants en cours de période afin de répondre aux défis nés d'une situation fortement évolutive impactant tant le marché de l'emploi, les besoins des entreprises que la situation personnelle des publics les plus fragiles.

Dans un contexte économique désormais plus favorable à l'emploi mais de plus en plus difficile pour les publics très éloignés de l'emploi, il se confirme comme un support d'intervention essentiel pour répondre aux enjeux rencontrés sans uniformité sur chacun des bassins d'emploi bretons.

Ce bilan non pas final, mais intégrant la quatrième année de mise en œuvre, permet de considérer le chemin parcouru et celui restant à parcourir.

175 000 entrées en formation
sur fonds publics

81 millions d'heures financées

83 % des stagiaires entrés
sur des formations relèvent des publics prioritaires

28 % des publics prioritaires
ont bénéficié d'une action de formation certifiante



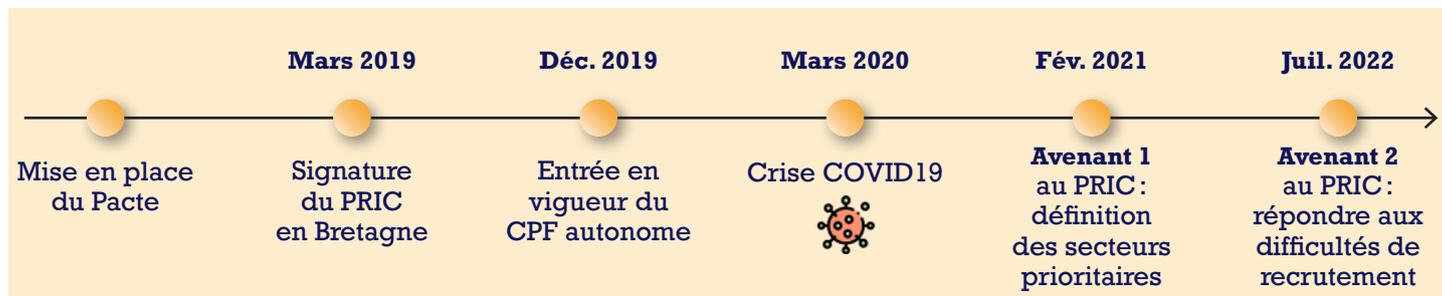
61 500 entrées financées dans le cadre
d'un Compte personnel de formation autonome



Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) a été mis en place par l'État au niveau national afin de former et d'accompagner vers l'emploi deux millions de demandeurs d'emploi et de jeunes peu qualifiés éloignés du marché du travail. Au niveau régional, le PIC se décline en PRIC.

En Bretagne, le « Pacte breton d'investissement dans les compétences » prévoit 91 000 entrées en formation durant la période de mise en œuvre dont une partie est déléguée à Pôle emploi. Il vise également à faire évoluer l'offre de formation professionnelle en région et accompagner les Bretonnes et les Bretons, notamment les publics les plus fragiles, vers un emploi durable.

Afin de répondre aux nouveaux besoins en compétences, deux avenants ont été signés en Bretagne en février 2021 et juillet 2022. Ces avenants définissent des secteurs en forte tension et mettent l'accent sur le renforcement des entrées dans les parcours qualifiants et pré-qualifiants.

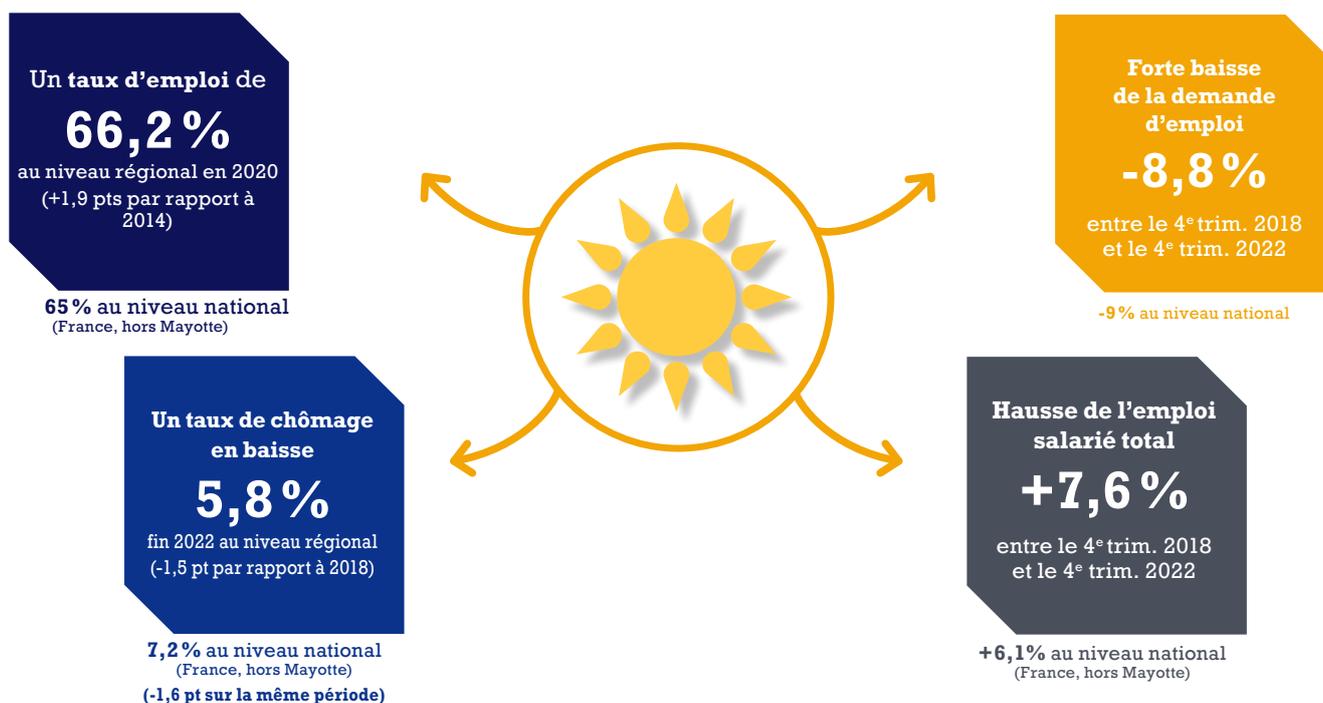


Avenant 1 : Signé le 3 février 2021, il vise à prioriser les secteurs stratégiques, à orienter les jeunes vers les métiers d'avenir en proposant des formations qualifiantes et pré-qualifiantes supplémentaires et à soutenir la transformation de la formation et de la pédagogie. Dans ce cadre, 3 700 entrées en formation additionnelles sont proposées dont 1 500 places confiées à Pôle emploi.

Avenant 2 : Signé le 4 juillet 2022, vise notamment à accompagner le Plan de réduction des tensions de recrutement et de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée. Dans ce cadre, 3 100 parcours de formation supplémentaires sont proposés dont 1 200 délégués à Pôle emploi.

Une période de mise en place du Pacte marquée par la COVID et le développement du CPF

Depuis 2018, l'emploi salarié progresse et le nombre de demandeurs s'inscrit à la baisse, et ce quel que soit le profil des publics. La Bretagne est la région française où le taux de chômage est le plus bas. Les tensions sur le marché du travail s'accroissent. Toutefois, comme sur les autres territoires, la Bretagne a été fortement impactée par la crise COVID en 2020 qui a induit, de façon transitoire, un ralentissement de l'activité économique.



Source : Insee - recensement de la population 2020 et 2014 (taux d'emploi); Insee, note de conjoncture Bretagne 4e trimestre 2022 (taux de chômage cvs, Insee, Enquête Emploi; évolution de la demande d'emploi de catégorie A, B, C, Pôle emploi-Dares, STMT); évolution de l'emploi salarié total, Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.)



Outre, la conjoncture économique, deux événements majeurs, de nature différente, ont impacté la mise en œuvre du Pacte et de ses déclinaisons régionales, les PRIC.

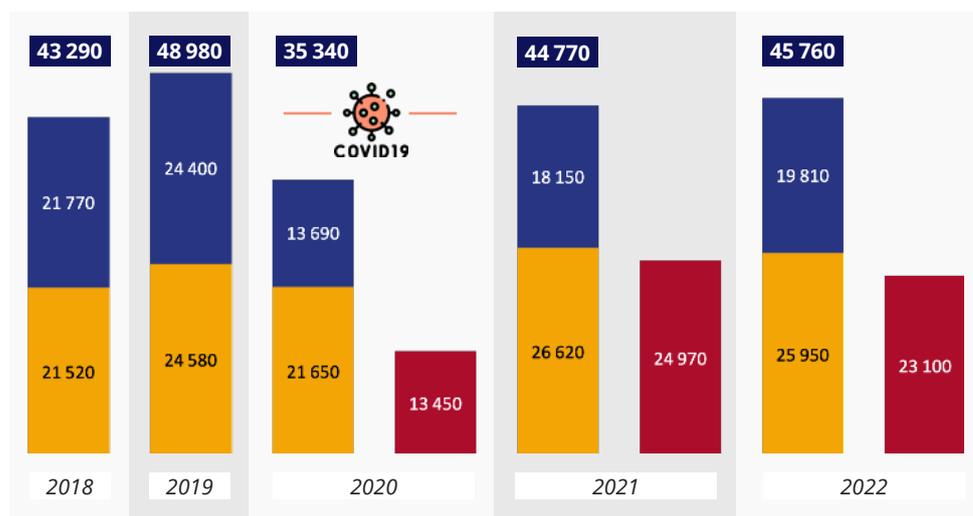
La crise de la COVID en mars 2020 a fortement ralenti le rythme des entrées en formation. Elle a conduit l'ensemble de l'écosystème de la formation à adapter les modalités pédagogiques et à accélérer la transformation digitale, l'hybridation des formations. Les différentes enquêtes conduites à cette période auprès des organismes de formation tant sur le plan national que régional en témoignent (cf. [Principaux résultats régionaux de l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur le maintien à distance de l'activité de formation. Juin 2020, GREF Bretagne](#)).

L'ouverture de la plateforme « Mon compte formation » fin 2019, est venue modifier les modalités de financement de la formation professionnelle. Lors de leur inscription en formation, les demandeurs d'emploi mobilisent en premier lieu leur compte personnel de formation (CPF) en utilisant leur crédit disponible. Dans certains cas, un abondement complémentaire sur fonds publics permet de financer le reste à charge.

Les effets du CPF s'observent dès l'année 2020 : le « parcours d'achat direct » (PAD) via la plateforme « Mon compte formation » dope les entrées du CPF. Parallèlement, les entrées sur fonds publics se contractent.

Des entrées en formation en forte hausse sur la période 2019-2022

Depuis la mise en œuvre du Pacte plus de **236 000 entrées** en formation ont été recensées en Bretagne dont 175 000 entrées financées par la Région Bretagne et Pôle emploi.



Total des entrées sur fonds publics

CPF autonome
Financement Pôle emploi
Financement Conseil régional

Source : Pôle emploi (dispositifs financés par Pôle emploi, CPF autonome), Conseil régional de Bretagne (actions de formation financées par le Conseil régional de Bretagne)

Globalement, depuis 2018, le nombre annuel d'entrées en formation en Bretagne s'est accru. Pour autant, les évolutions selon le type de financement, différent d'une année sur l'autre :

- **Entre 2018 et 2019, les entrées augmentent de 13 %, soit près de 6 000 entrées supplémentaires.** Cette augmentation se répartit sur les deux principaux financeurs, Pôle emploi et le Conseil régional de Bretagne, dans des proportions similaires.
- **Entre 2019 et 2020, malgré la COVID, le nombre d'entrées tous dispositifs est stable,** du fait du CPF (+13 000 entrées). Les entrées sur fonds publics se contractent (-28 %)
- **En 2021, le nombre d'entrants progresse fortement. Il dépasse largement celui enregistré en 2019 (+ 42 %).** Cette hausse est liée au fort développement du CPF et pour partie à un report de sessions de formation programmées en 2020 sur l'année 2021 du fait de la crise COVID.
- **En 2022, les entrées financées sur fonds publics se stabilisent et correspondent au prévisionnel.** Les entrées en CPF reculent légèrement.



Focus sur les formations financées sur fonds publics

Un nombre d'heures financées en progression

Sur les quatre premières années de mise en œuvre du Pacte, 81 millions d'heures ont été financées, soit plus de 20 millions d'heures en moyenne annuelle contre 18 millions l'année précédant le Pacte.

Le nombre d'heures réalisées rapporté aux entrées en formation se traduit par une hausse de la durée des parcours de formation. Ainsi, la durée moyenne des parcours de formation sur 2019-2022 est de 462 heures contre 417 l'année précédant le Pacte.

Nombre d'heures en millions



Source : Pôle emploi (dispositifs financés par Pôle emploi, autres actions de formation), Conseil régional de Bretagne (actions de formation financées par le Conseil régional de Bretagne) – nombre d'heures prévisionnel en millions.

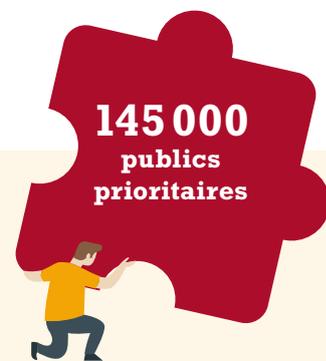
Davantage de publics fragiles formés

145 000 publics prioritaires sont entrés en formation depuis la mise en œuvre du Pacte, **soit 36 000 personnes en moyenne annuelle**.

En moyenne, quatre entrées en formation sur cinq concernent des personnes qui présentent une ou plusieurs fragilités au regard de l'accès au marché du travail. Près de la moitié des entrants cumulent au moins deux fragilités. La nature des fragilités, leur nombre et cumul impactent directement leur insertion professionnelle et leur stabilisation dans l'emploi.

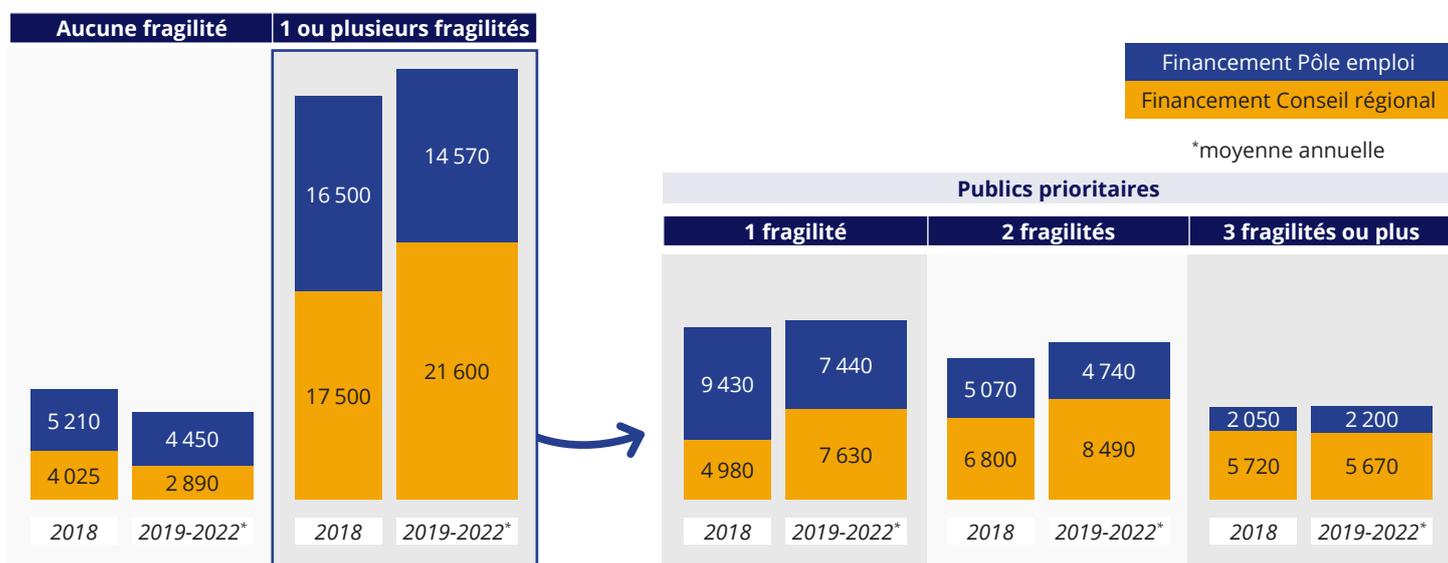
Depuis la mise en œuvre du Pacte, plus le cumul de fragilités est important, plus les entrées progressent. A contrario, les entrées en formation des personnes ne présentant aucune fragilité diminuent.

Le CPF autonome constitue une modalité complémentaire d'accès à la formation, mais finance avant tout des formations pour les publics les moins éloignés de l'emploi.



Qu'est-ce qu'un public prioritaire ?

Dans le cadre du Pacte, des critères ou facteurs de fragilité ont été identifiés dans l'accès à l'emploi. Il s'agit notamment des personnes présentant l'un des profils et/ou critères suivants : avoir un niveau de formation Infra Bac, être bénéficiaire du RSA, être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE), être âgé de moins de 30 ans, être demandeur d'emploi de plus de 50 ans et/ou de longue durée, résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR). Les personnes peuvent cumuler plusieurs de ces fragilités.



Source : Pôle emploi (dispositifs financés par Pôle emploi, autres actions de formation), Conseil régional de Bretagne (actions de formation financées par le Conseil régional de Bretagne)



Le nombre d'entrées progresse globalement sur quasiment tous les critères, hormis pour les demandeurs d'emploi de niveau Infra Bac et les demandeurs d'emploi de longue durée.

En incluant le CPF, les entrées en formation augmentent quel que soit le critère de fragilité observé.

Nombre d'entrées en formation 2019-2022 (moyenne annuelle) par financeur et par critère de fragilité		Nombre moyen d'entrées 2019-2022	Nombre d'entrées 2018	
Moins de 30 ans	10 880	5 410	16 290	15 150
50 ans et plus	3 250	2 550	5 800	5 410
Infra Bac	12 010	6 380	18 390	19 500
DELD	6 320	3 710	10 030	10 100
BOE	2 920	2 270	5 190	4 920
RSA	3 580	1 730	5 310	-
ZRR	2 240	1 710	3 950	3 390
QPV	2 550	880	3 430	-

L'évolution n'est pas calculable sur les données RSA et QPV (Quartiers prioritaires de la ville).

Source : Pôle emploi (dispositifs financés par Pôle emploi, autres actions de formation), Conseil régional de Bretagne (actions de formation financées par le Conseil régional de Bretagne).

Financement Conseil régional

Financement Pôle emploi

Une hausse des taux d'entrées en formation pour les personnes les plus fragiles

En moyenne, tous publics confondus, 16,8 % des demandeurs d'emploi accèdent à la formation depuis 2019 contre 16 % en 2018.

Le taux d'accès des publics prioritaires à la formation progresse. Ainsi, 13,9 % des demandeurs d'emploi ayant au moins un critère de fragilité accédaient à la formation en 2018 contre 15,3 % en moyenne annuelle, depuis la mise en œuvre du Pacte. Toutefois, plus les critères de fragilité se cumulent, plus l'accès à la formation est faible.

Contribution moyenne 2019-2022 des modalités de financement au taux d'accès à la formation		Taux d'accès moyen 2019-2022	Taux d'accès 2018	
Aucune fragilité	12 %	18,6 %	30,6 %	34,9 %
1 ou plusieurs fragilités	9,2 %	6,1 %	15,3 %	13,9 %
1 fragilité	9,8 %	10 %	19,8 %	17,7 %
2 fragilités	10 %	5,6 %	15,6 %	13,7 %
3 fragilités ou plus	7,7 %	2,9 %	10,6 %	10,2 %

Source : Pôle emploi (dispositifs financés par Pôle emploi), Conseil Régional de Bretagne (actions de formation financées par le Conseil Régional de Bretagne)

Financement Conseil régional

Financement Pôle emploi



Les taux d'accès à la formation varient aussi selon les facteurs de fragilité. Quasiment tous les taux d'accès progressent, même si pour les 50 ans et plus et les demandeurs d'emploi de longue durée ces taux restent relativement faibles au regard de ceux observés pour les autres types de publics.

Contribution moyenne 2019-2022 des modalités de financement au taux d'accès à la formation		Taux d'accès moyen 2019-2022	Taux d'accès 2018
Moins de 30 ans	15 % (Financement Conseil régional) / 7,4 % (Financement Pôle emploi)	22,4 %	19,2 %
50 ans et plus	4,9 % (Financement Conseil régional) / 3,8 % (Financement Pôle emploi)	8,8 %	8,3 %
Infra Bac	11,2 % (Financement Conseil régional) / 6 % (Financement Pôle emploi)	17,2 %	16,4 %
DELD	5 % (Financement Conseil régional) / 3 % (Financement Pôle emploi)	8,0 %	8,3 %
BOE	11,1 % (Financement Conseil régional) / 8,6 % (Financement Pôle emploi)	19,8 %	18,0 %
RSA	5,5 % (Financement Conseil régional) / 2,7 % (Financement Pôle emploi)	8,2 %	NC
ZRR	8,6 % (Financement Conseil régional) / 6,8 % (Financement Pôle emploi)	15,6 %	13,0 %
QPV	19,2 % (Financement Conseil régional) / 6,6 % (Financement Pôle emploi)	25,8 %	NC

Source : Pôle emploi (dispositifs financés par Pôle emploi, autres actions de formation), Conseil régional de Bretagne (actions de formation financées par le Conseil régional de Bretagne).

Financement Conseil régional
Financement Pôle emploi

Au regard de leur part dans la demande d'emploi, certains publics sont proportionnellement plus nombreux en formation.

- Les moins de 30 ans représentent 27,7 % des demandeurs d'emploi inscrits (catégories A, B, C) et 37,4 % des entrées en formation.
- Les demandeurs d'emploi de niveau infra bac représentent 41,2 % des demandeurs d'emploi inscrits (catégories A, B, C) et 42,1 % des entrées en formation.
- Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) représentent 10,2 % des demandeurs d'emploi inscrits (catégories A, B, C) et 11,9 % des entrées en formation.

A contrario, bien que leur taux d'entrée en formation progresse, d'autres publics sont sous-représentés parmi les entrants en formation au regard de leur poids dans la demande d'emploi : les 50 ans et plus, les demandeurs d'emploi de longue durée ou les bénéficiaires du RSA.

L'accès aux formations certifiantes progresse

Globalement, le nombre d'entrées sur **des formations certifiantes progresse**. Ainsi, sur la période 2019-2022, on dénombre en moyenne **16 400 entrées sur ce type de formation contre 14 700 avant la mise en œuvre du Pacte**.

L'accès à des formations certifiantes varie selon le profil des publics. **Le nombre d'entrées en formations certifiantes des publics prioritaires progresse**. Toutefois, plus le nombre de fragilités augmente, plus la part des formations certifiantes et dans les entrées en formation est faible. Les personnes présentant de multiples fragilités s'inscrivent dans un parcours plus long d'accompagnement avec des inscriptions sur des sessions d'orientation, de remise à niveau avant d'accéder à ce type de formation.



Des domaines de formation différenciés selon les publics

Trois domaines de formation concentrent près de la moitié des effectifs entrés sur une formation certifiante depuis la mise en œuvre du Pacte : « transport - logistique », « sanitaire et social » et « gestion - administration - finance ». La nature des formations suivies diffère selon le profil des publics. Par exemple, les publics prioritaires suivent davantage des formations relevant du domaine « transports - logistique » que les publics sans fragilité. A contrario, ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à se former dans le domaine « gestion - administration - finance ».

Domaines de formation des formations certifiantes et professionnalisantes (hors « hors domaine »)	Effectifs 2018	Effectifs moyens 2019-2022	Part des publics non prioritaires	Part des publics prioritaires
01 - Agriculture - Horticulture - Paysage	730	760	5 %	4 %
02 - Pêche - Transports maritimes - Élevages aquacoles	410	430	3 %	3 %
03 - Construction et réparation nautiques	150	170	1 %	1 %
04 - Bâtiment - Travaux publics	1 290	1 350	7 %	9 %
05 - Métiers de l'énergie - Électronique - Électrotechnique	520	570	3 %	4 %
06 - Industries et agroalimentaire	1 020	1 100	5 %	7 %
07 - Métiers de bouche	60	120	1 %	1 %
08 - Hôtellerie - Restauration - Tourisme	760	880	3 %	6 %
09 - Sport - Animation	570	580	3 %	4 %
10 - Maintenance de véhicules et de matériels	170	230	1 %	2 %
11 - Transports - Logistique	1 670	2 140	7 %	14 %
12 - Gestion - Administration - Finance	2 280	2 630	26 %	14 %
13 - Numérique	580	1 010	7 %	6 %
14 - Commerce - Vente	940	840	4 %	5 %
15 - Communication et techniques graphiques	180	330	3 %	2 %
16 - Sanitaire et social	1 720	1 650	10 %	10 %
17 - Soins personnels	220	330	2 %	2 %
18 - Environnement - Propreté - Sécurité	470	450	2 %	3 %
19 - Arts et spectacles	230	300	2 %	2 %
Hors domaine	750	570	7 %	3 %
Ensemble	14 700	16 440	100 %	100 %

Source : Pôle emploi (dispositifs financés par Pôle emploi, autres actions de formation), Conseil régional de Bretagne (actions de formation financées par le Conseil régional de Bretagne) – formations certifiantes.

Trois secteurs prioritaires visés dans le cadre du plan de relance enregistrent une augmentation des entrées en formation certifiantes. Il s'agit des **métiers de la transition écologique, du numérique et de l'industrie**.

Trois entrées en formation sur quatre préparant à une formation certifiante ciblent un ou des métiers identifiés comme étant en tension en Bretagne. (cf. Les tensions sur le marché du travail en 2021, DARES)

Note méthodologique

Afin de comparer les années 2019, 2020, 2021, 2022, et de mesurer les effets du Pacte, en particulier sur les publics prioritaires, il est retenu de présenter les données en moyenne annuelle sur les quatre années [2019-2022]. Cet indicateur moyen permet de lisser les effets de la COVID et du CPF, et permet une comparaison aux effectifs de 2018, l'année précédant la mise en œuvre des Pactes.

Les données présentées dans cette note proviennent de la source Conseil régional de Bretagne pour les entrées en formation financées par la Région et de la source Pôle emploi pour les autres actions de formations prescrites auprès des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et domiciliés en Bretagne.

www.gref-bretagne.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION Jérôme LEFEUVRE
RESPONSABLE DE PUBLICATION Christophe LEROY
RÉDACTION Christophe LEROY
MISE EN PAGE Audrey BÉNIS
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Freepik
PUBLICATION Novembre 2023

GREF Bretagne
5 rue de la Châtaigneraie - 35510 Cesson-Sévigné • Tél. 02 99 54 79 00



Contrat de plan
Etat-Région



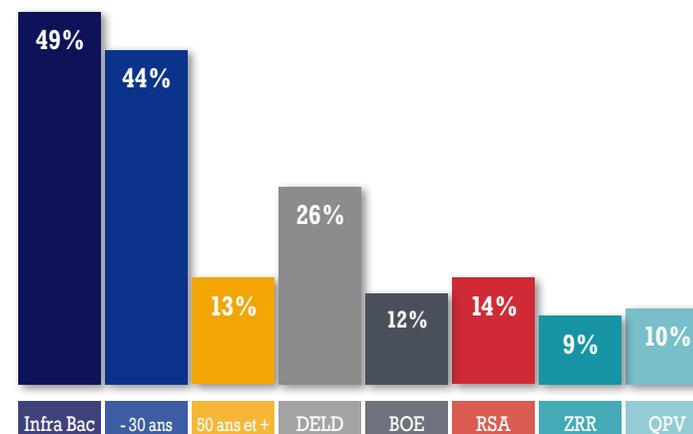
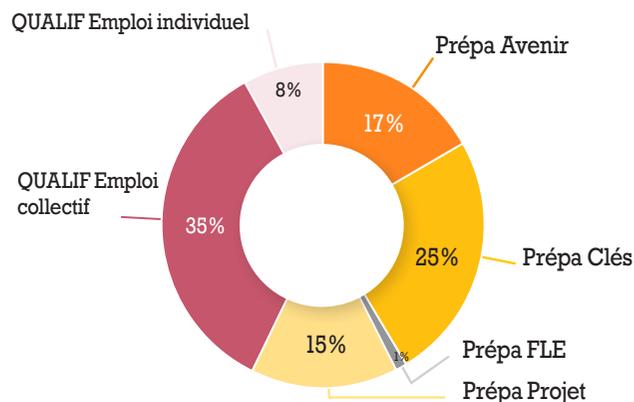
Les entrées en formation sur les dispositifs Conseil Régional de 2019 à 2022

99 000
entrées de stagiaires
depuis la mise en
œuvre du pacte

88%
de publics prioritaires,
dont 2/3 cumulent
plusieurs fragilités



49%
des entrées concernent
les moins diplômés



43%
des entrées
sur des actions
certifiantes

TOP 5 des domaines de formation

Gestion - Administration - Finance	14%
Bâtiment - Travaux publics	11%
Sanitaire et social	9%
Industries et agroalimentaire	8%
Transports - Logistique	8%

5 domaines rassemblent 50% des stagiaires
entrés sur une **formation certifiante**

38% des stagiaires entrés
en formation certifiante
suivent une formation fléchée
sur un secteur prioritaire du **plan de relance**



Les entrées en formation financées par Pôle emploi de 2019 à 2022



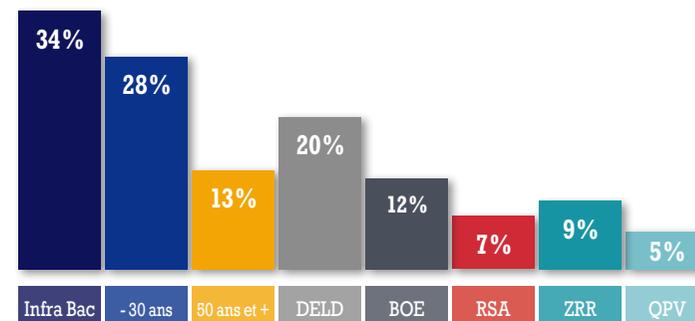
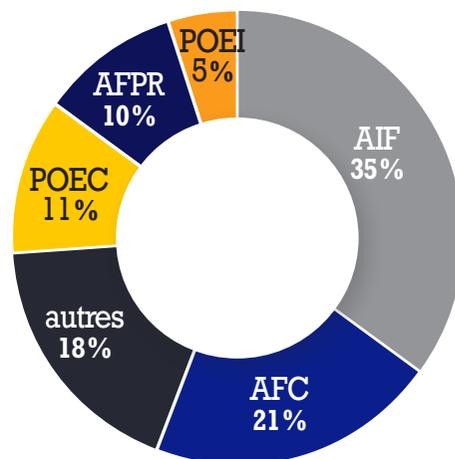
76 000

entrées de stagiaires depuis la mise en œuvre du pacte

77%
de publics prioritaires, dont
près de la moitié cumulent
plusieurs fragilités



30%
des entrées concernent
les moins diplômés



31%

des entrées sur des actions certifiantes

TOP 5 des domaines de formation

Transports - Logistique	22%
Gestion - Administration - Finance	19%
Sanitaire et social	13%
Numérique	7%
Industries et agroalimentaire	4%

5 domaines rassemblent **65%** des stagiaires entrés sur une **formation certifiante**

26% des stagiaires entrés en formation certifiante suivent une formation fléchée sur un secteur prioritaire du **plan de relance**

